



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 37947

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la diminution du nombre de postes ouverts pour les divers concours de recrutement dans l'éducation nationale. Ces réductions d'une part inquiètent les parents qui craignent pour l'avenir de leurs enfants, et d'autre part n'encouragent pas les jeunes qui seraient intéressés par les métiers de l'éducation. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour répondre aux besoins en personnel qualifié et maintenir un niveau du système éducatif de qualité.

Texte de la réponse

La détermination du volume de postes à offrir aux concours des personnels enseignants du second degré pour 2004 s'appuie sur une analyse précise du besoin en professeurs pour la rentrée 2005. Celui-ci est fonction des départs définitifs d'enseignants, notamment en retraite, mais aussi de l'évolution attendue du nombre d'élèves et de l'évolution des formations offertes. Les sorties définitives des corps de professeurs du second degré pour la rentrée 2005 sont estimées à 16 500. Entre 2004 et 2006, la baisse du nombre d'élèves dans le second degré approchera 100 000. La prise en compte de cette baisse pour la rentrée 2005 conduit à une diminution du besoin en professeurs de 4 000. Le nombre de postes offerts aux concours externes et de troisième voie pour 2004 a ainsi été fixé à 12 500. Dans la répartition des postes entre disciplines, il a été donné priorité aux disciplines centrales des collèges et des lycées, et plus particulièrement à celles présentant des besoins en expansion. Il faut remarquer que, pour un volume constant de postes offerts aux concours en 2002 et 2003, la proportion de candidats admis (respectivement 15 % et 13 % des inscrits), atteste d'un recrutement de personnels titulaires de qualité.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37947

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2004, page 3010

Réponse publiée le : 15 juin 2004, page 4487